

A photograph of a lynx in a forest, looking towards the camera. The image is partially covered by a green diagonal overlay on the left side. The text is positioned within this green area.

SOUTENEZ
LA PROTECTION
DE LA VIE SAUVAGE
EN FRANCE

DEVENEZ
MÉCÈNE
DE L'ASPAS

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES





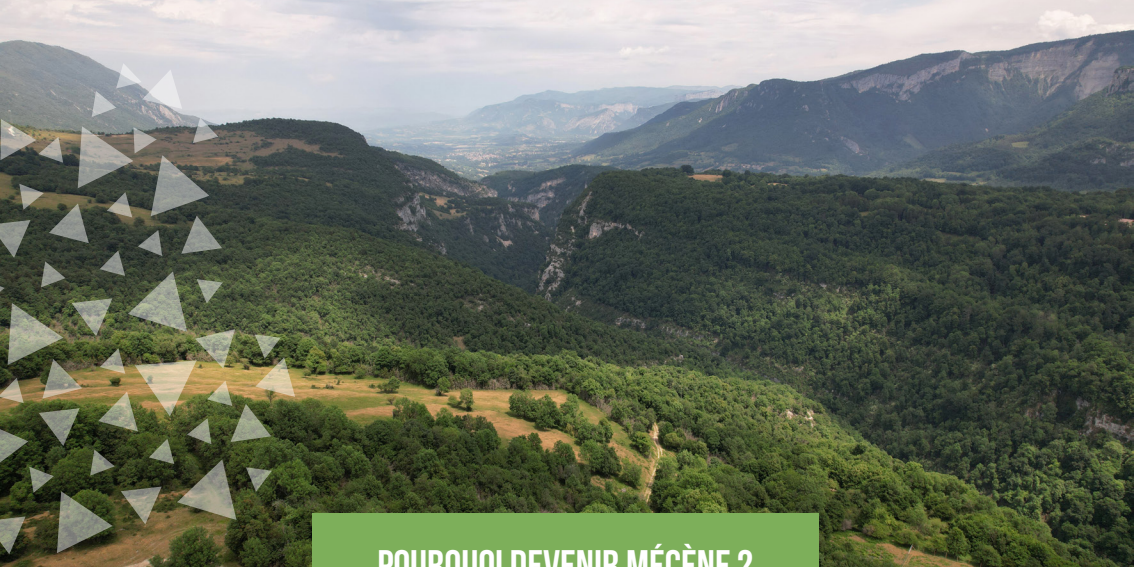
UNE ASSOCIATION 100 % INDÉPENDANTE, ACTIVE ET EFFICACE

Fondée en 1980, l'Association pour la protection des animaux sauvages a pour mission d'agir pour la préservation des espèces animales et végétales, ainsi que des milieux et écosystèmes dont elles dépendent. L'ASPAS se fait l'avocate des espèces jugées insignifiantes, encombrantes ou persécutées par la chasse (loups, ours, renards, blaireaux et autres « mal-aimés »). L'ASPAS intervient à travers les axes stratégiques suivants :

-  **Agir en justice** pour défendre la faune sauvage, faire respecter et évoluer le droit de l'environnement et œuvrer en faveur d'une cohabitation plus heureuse avec le Vivant ;
-  **Créer des zones protégées** pour sauvegarder les écosystèmes naturels sur le long terme, et permettre ainsi le développement des forêts anciennes de demain ;
-  **Sensibiliser et mobiliser** tous les acteurs pour impulser une évolution des mentalités au profit de la préservation de la vie sauvage et la lutte contre le changement climatique.

L'ASPAS est reconnue comme une association d'utilité publique et 100 % indépendante.

En choisissant de ne percevoir aucune subvention publique, elle préserve sa liberté de ton et d'action. Ainsi, elle agit en toute indépendance des pouvoirs politiques, économiques, agricoles et industriels. Ceci est un gage d'intégrité et d'efficacité précieux.



POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE ?

Démontrez votre engagement ou celui de votre entreprise et de vos collaborateurs vers une politique de protection et de responsabilité environnementale !

Votre entreprise aussi peut défendre la vie sauvage en France !

Agir pour la protection de la nature et de l'environnement en France



S'engager auprès de l'ASPAS et adhérer aux missions et valeurs de l'association, c'est une opportunité de contribuer à protéger la biodiversité et faire évoluer la situation environnementale en France pour les années à venir.

Bénéficier des avantages fiscaux



La mission de l'ASPAS étant reconnue d'utilité publique, les entreprises mécènes peuvent bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, de 60 % du montant du don dans la limite d'un don de 20 000 €, ou de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. L'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Notre éthique à l'ASPAS : nous nous engageons à collaborer avec des entreprises écoresponsables et éthiques. Ainsi, chaque entreprise mécène potentielle devra respecter notre charte éthique.



QUELS SONT LES TYPES DE MÉCÉNAT POSSIBLES ?

Le mécénat financier



Faire un don ou reverser un pourcentage du chiffre d'affaires de votre entreprise ou un produit spécifique (le produit partage).

Le mécénat en nature



Donner ou mettre à disposition des biens et/ou services au profit de l'ASPAS. Il peut s'agir par exemple de biens mobiliers, de matériel informatique, de matériel de bricolage et de jardinage, et/ou de services.

Le mécénat de compétences



Contribuer aux actions de l'ASPAS en mettant à disposition un salarié de l'entreprise sur son temps de travail sous forme *pro bono*.

Arrondi de paiement, arrondi sur salaire... D'autres formes de soutien existent et peuvent s'adapter au format de votre activité ! N'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe pour en discuter.

Quelle que soit la forme de mécénat, votre contribution peut donner droit à un reçu fiscal correspondant au don effectué (ou équivalent en nature / travail fourni) par votre entreprise.



OÙ VONT VOS CONTRIBUTIONS ?



Les Réserves de Vie Sauvage® : acquisitions foncières et création de réserves pour redonner de la fonctionnalité aux espaces sauvages, information et protection sur les réserves, promotion de la Libre Évolution.

■ Début 2024, 1 307 ha de nature sont entièrement protégés et garantissent à la faune et à la flore une protection très forte, et ce, de façon pérenne.



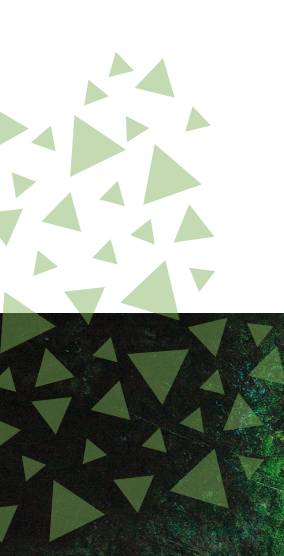
Les actions de mobilisation citoyenne : mise en place de campagnes de sensibilisation et d'information à l'échelle nationale.

■ Diffusion de kits pédagogiques à destination des enfants, expositions, brochures, enquêtes de terrain, conférences, journées thématiques, manifestations, etc. Grâce à son réseau étendu de 35 délégations départementales, l'ASPAS mobilise l'opinion publique et interpelle les élus en participant à de nombreux événements partout sur le territoire.



Les actions en justice : procédures contre les décisions et dérogations illégales, modification du droit de l'environnement, réhabilitation du statut de certaines espèces, dénonciation de dommages écologiques, etc.

■ En 40 ans, l'ASPAS a engagé près de 4 000 procédures administratives et pénales pour que le droit de l'environnement soit respecté et évolue positivement. Plus de 1 million d'animaux pourchassés ou qualifiés injustement de « nuisibles » ont été sauvés ! Début 2024, 12 466 hectares de refuges ont été créés pour aider les propriétaires à faire interdire la chasse sur leur terrain.



EN SOUTENANT L'ASPAS, JE PROTÈGE LA VIE SAUVAGE ET LA NATURE



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

partenariats@aspas-nature.org

04 75 25 62 17



@ASPASnature

Association pour la protection des animaux sauvages

928 chemin de Chauffonde - CS 50505 - 26401 Crest Cedex

Siège social : 2 rue Henri Bergson - CS 90026 - 67087 Strasbourg Cedex

www.aspas-nature.org

